



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois
38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

Dont procurations : 6

OBJET : Désignation des Jurés d'assises

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage,
Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 mars 2025

Présents (es) : MMS. GIRERD - CORONINI - BASSEY - DONNET - PONZONI - ECOSSE
SEGUI - BERTONA - ROYBON - TODESCHINI - IDELON - THERON - NAVARRO
JANON - BOULAÏD - VEUTHAY- PEREZ GIRALDEZ - PERRIOLAT.

Procurations :

Mme WILT donne procuration à Mme DONNET
M. FENOLI donne procuration à Mme PONZONI
M. SPOSITO donne procuration à Mme TODESCHINI
M. LITAUD donne procuration à M. ROYBON
M. RAZAFINJATOVO donne procuration à M. IDELON
Mme SOLEILHAC donne procuration à M CORONINI

Absents :

MMS. DE LOS RIOS – CANFORA - BLOUZARD

Monsieur Alexandre Ecosse a été désigné secrétaire de séance

Madame le Maire, Amélie Girerd, rappelle que chaque année, le Conseil municipal procède à la désignation des jurés d'assises par tirage au sort parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale.

Le nombre de jurés pour Renage est fixé à 9.

Les marqueurs de pages seront de couleur bleue et les marqueurs de lignes seront de couleur jaune.

Madame le Maire, aidée de Monsieur Coronini, Premier adjoint délégué aux Travaux, au Cadre de vie et à l'Accessibilité et de Monsieur Bassey, Adjoint à la Petite enfance, à l'enfance et à la vie scolaire, procède au tirage au sort.

Acte publié et certifié
exécutoire le

08 AVR. 2025

Le Conseil municipal, après tirage au sort, **DÉSIGNE** :

- M. Gary DEMEURE, né le 18 juillet 1993 à St Martin-d'Hères.
- M. Baptiste PLENTAY, né le 4 février 1996 à Grenoble.
- Mme Aurore NICOLAS, née le 1^{er} mars 1980 à Montfermeil.
- M. Jean-Marc VITTET Jean-Marc, né le 22 septembre 1956 Rives.
- M. Martial BONTEMS, né le 15 février 1973 à Rives.
- Mme Valérie AMARA née GIMENEZ, née le 1^{er} septembre 1969 à Rives.
- Mme Laura TEIXEIRA RIBEIRO, née le 2 août 1999 à Voiron.
- M. Julien MARIUS, né le 1^{er} mars 1990 à St Martin-d'Hères.
- M. Hervé MITHIEUX, né le 21 février 1966 à La Tour-du-Pin.



Le Maire,

Amélie GIRERD
Amélie GIRERD

- Transmis au représentant de l'Etat le : 8 avril 2025
- Publié le : 8 avril 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois
38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

Dont procurations : 6

OBJET : Transfert de la compétence des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) à TE38.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage,
Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 mars 2025

Présents (es) : MMS. GIRERD - CORONINI - BASSEY - DONNET - PONZONI - ECOSSE
SEGUI - BERTONA - ROYBON - TODESCHINI - IDELON - THERON - NAVARRO
JANON - BOULAÏD - VEUTHAY- PEREZ GIRALDEZ - PERRIOLAT.

Procurations :

Mme WILT donne procuration à Mme DONNET
M. FENOLI donne procuration à Mme PONZONI
M. SPOSITO donne procuration à Mme TODESCHINI
M. LITAUD donne procuration à M. ROYBON
M. RAZAFINJATOVO donne procuration à M. IDELON
Mme SOLEILHAC donne procuration à M CORONINI

Absents :

MMS. DE LOS RIOS – CANFORA - BLOUZARD

Monsieur Alexandre Ecosse a été désigné secrétaire de séance

Madame le Maire, Amélie Girerd, rappelle à l'assemblée qu'afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine et périurbaine, la commune tout comme le Territoire d'Énergie Isère souhaite œuvrer en faveur du développement des véhicules électriques.

La loi Grenelle II a confié aux communes la compétence du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le déploiement d'un « réseau public » a pour objectif d'une part de rassurer les usagers et de les encourager à investir dans des véhicules électriques sans craindre de tomber en panne en cours de trajet, et d'autre part de maîtriser les tarifs proposés sur ce réseau public.

Pour rappel, le 14 mai 2024, le Conseil avait délibéré pour valider l'implantation d'une borne de recharge électrique qui se situera dans la zone du plan, à hauteur du Restaurant « Les terrasses de Renage ».

Acte publié et certifié
exécutoire le
08 AVR. 2025

Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial, de coordonner ce maillage avec ceux des territoires voisins, de tenir compte des points forts et points faibles du réseau électrique, de mutualiser les coûts et de garantir l'interopérabilité des bornes, TE38 s'est doté de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides » lors de la modification de ses statuts de décembre 2014 et propose donc aux communes de lui déléguer cette compétence.

Madame le Maire rappelle que cette opération n'aura pas d'impact financier pour la commune.

***Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,*

***Vu** les statuts de TE38 approuvés à l'unanimité par ses membres et ratifiés par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2014 et notamment l'article 2.7 habilitant TE38 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,*

***Vu** la délibération 2024-05-07 du 14 mai 2024 portant installation d'une borne électrique de 60KW,*

***Considérant** que TE38 souhaite compléter le réseau eborn et assurer un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire isérois,*

***Considérant** qu'en application des dispositions de l'article 2.7 des statuts de TE38, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du Comité syndical et de l'organe délibérant du membre,*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » à TE38 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- **D'ADOPTER** les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Conseil Syndical de TE38.
- **DE METTRE A DISPOSITION** de TE38, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».
- **DE S'ENGAGER** à verser à TE38 les participations financières dues en application de l'article 2.7 des statuts de TE38 et aux conditions administratives, techniques et financières.
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues à TE38.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

- Transmis au représentant de l'Etat le : 8 avril 2025
- Publié le : 8 avril 2025

Le Maire,
Amélie GIRÉRD





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois
38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

Dont procurations : 6

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget général (31600)

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage,
Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 mars 2025

Présents (es) : MMS. GIRERD - CORONINI - BASSEY - DONNET - PONZONI - ECOSSE
SEGUI - BERTONA - ROYBON - TODESCHINI - IDELON - THERON - NAVARRO
JANON - BOULAÏD - VEUTHAY - PEREZ GIRALDEZ - PERRIOLAT.

Procurations :

Mme WILT donne procuration à Mme DONNET
M. FENOLI donne procuration à Mme PONZONI
M. SPOSITO donne procuration à Mme TODESCHINI
M. LITAUD donne procuration à M. ROYBON
M. RAZAFINJATOVO donne procuration à M. IDELON
Mme SOLEILHAC donne procuration à M CORONINI

Absents :

MMS. DE LOS RIOS – CANFORA - BLOUZARD

Monsieur Alexandre Ecosse a été désigné secrétaire de séance

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2024 de la commune de RENAGE, budget général ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Acte publié et certifié
exécutoire le

08 AVR. 2025

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et que le Conseil municipal a élu Monsieur Bruno CORONINI comme Président de séance et à siégé sous sa présidence ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

Présentation du Compte Général Financier Unique Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 200 667.00 €	4 148 817.00 €	6 349 484.00 €
	Recettes réalisées	1 592 547.48 €	3 881 247.91 €	5 473 795.39 €
	Restes à réaliser	418 296.00 €	- €	418 296.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 200 667.00 €	4 148 817.00 €	6 349 484.00 €
	Dépenses réalisées	1 149 867.24 €	3 659 590.40 €	4 809 457.64 €
	Restes à réaliser	128 433.12 €	- €	128 433.12 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	442 680.24 €	221 657.51 €	664 337.75 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 534 116.76 €	414 881.50 €	- 119 235.26 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (+/-)	- 91 436.52 €	636 539.01 €	545 102.49 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	289 862.88 €	- €	289 862.88 €
Résultat cumulé	Excédent / Déficit (+/-)	198 426.36 €	636 539.01 €	834 965.37 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 du budget général.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président,
Bruno CORONINI

- Transmis au représentant de l'Etat le : 8 avril 2025

- Publié le : 8 avril 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois
38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

Dont procurations : 6

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget annexe gendarmerie (31630)

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage, dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 mars 2025

Présents (es) : MMS. GIRERD - CORONINI - BASSEY - DONNET - PONZONI - ECOSSE
SEGUI - BERTONA - ROYBON - TODESCHINI - IDELON - THERON - NAVARRO
JANON - BOULAÏD - VEUTHAY - PEREZ GIRALDEZ - PERRIOLAT.

Procurations :

Mme WILT donne procuration à Mme DONNET
M. FENOLI donne procuration à Mme PONZONI
M. SPOSITO donne procuration à Mme TODESCHINI
M. LITAUD donne procuration à M. ROYBON
M. RAZAFINJATOVO donne procuration à M. IDELON
Mme SOLEILHAC donne procuration à M CORONINI

Absents :

MMS. DE LOS RIOS – CANFORA - BLOUZARD

Monsieur Alexandre Ecosse a été désigné secrétaire de séance

Sur le même principe que le budget général, les comptes de gestion et comptes administratifs ont été regroupés.

C'est toutefois la dernière fois que ce CFU gendarmerie sera voté, le budget gendarmerie ayant été intégré au budget général pour 2025, en dehors du dernier vote de clôture.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2024 de la commune de RENAGE, budget annexe Gendarmerie ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Acte publié et certifié
exécutoire le

0 8 AVR. 2025

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Bruno CORONINI ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Présentation du Compte Général Financier Unique Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	115 224.61 €	419 600.00 €	534 824.61 €
	Recettes réalisées	17 930.77 €	1 155 665.71 €	1 173 596.48 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	115 224.61 €	419 600.00 €	534 824.61 €
	Dépenses réalisées	110 653.44 €	356 672.93 €	467 326.37 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 92 722.67 €	798 992.78 €	706 270.11 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	44 224.61 €	28 419.99 €	72 644.60 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (+/-)	- 48 498.06 €	827 412.77 €	778 914.71 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent / Déficit (+/-)	- 48 498.06 €	827 412.77 €	778 914.71 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de la gendarmerie.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président,
Bruno CORONINI

- Transmis au représentant de l'Etat le : 8 avril 2025
- Publié le : 8 avril 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois
38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 24
Dont procurations : 6

OBJET : Affectation des résultats 2024 du budget général

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage, dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 mars 2025

Présents (es) : MMS. GIRERD - CORONINI - BASSEY - DONNET - PONZONI - ECOSSE
SEGUI - BERTONA - ROYBON - TODESCHINI - IDELON - THERON - NAVARRO
JANON - BOULAÏD - VEUTHAY- PEREZ GIRALDEZ - PERRIOLAT.

Procurations :

Mme WILT donne procuration à Mme DONNET
M. FENOLI donne procuration à Mme PONZONI
M. SPOSITO donne procuration à Mme TODESCHINI
M. LITAUD donne procuration à M. ROYBON
M. RAZAFINJATOVO donne procuration à M. IDELON
Mme SOLEILHAC donne procuration à M CORONINI

Absents :

MMS. DE LOS RIOS – CANFORA - BLOUZARD

Monsieur Alexandre Ecosse a été désigné secrétaire de séance

Il est demandé au Conseil municipal,

- Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du **budget général**
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- Constatant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 636 539,01€
- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats au budget primitif 2025 ainsi qu'il suit :

Acte publié et certifié
exécutoire le
0 8 AVR. 2025

CFU 2024 budget général – voté le 1er avril 2025

DETERMINATION DU RÉSULTAT DÉFINITIF 2024 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	3 881 247.91€
Dépenses de fonctionnement	3 659 590.40€
Résultat de l'exercice 2024	221 657.51€
Résultat de fonctionnement reporté	414 881.50€
Résultat de fonctionnement à affecter	+636 539.01€

DETERMINATION DU RÉSULTAT DÉFINITIF 2024 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	1 592 547.48€
Dépenses d'investissement	1 149 867.24€
Résultat de l'exercice 2024	442 680.24€
Résultat d'investissement reporté	-534 113.76€
Solde d'exécution de la section d'investissement	-91 436.52€

ETAT DES RESTES A RÉALISER au 31 décembre 2024

Restes à réaliser recettes	128 433.12€
Restes à réaliser dépenses	418 296.00€
Solde des restes à réaliser – besoin de financement	+289 862.88€

Besoin de financement de la section d'investissement	+198 426.36€
---	---------------------

AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT au BP 2025

Résultat de fonctionnement à affecter	636 539.01€
Affectation au compte R1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	91 436.52€
Affectation au compte R002 – résultat de fonctionnement reporté	545 102.49€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'ADOPTER** la reprise des résultats du budget général ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.



Le Maire,

Amélie GIRERD

- Transmis au représentant de l'Etat le : 8 avril 2025
- Publié le : 8 avril 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois
38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

Dont procurations : 6

OBJET : Affectation des résultats 2024 du budget annexe gendarmerie

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage,
Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 mars 2025

Présents (es) : MMS. GIRERD - CORONINI - BASSEY - DONNET - PONZONI - ECOSSE
SEGUI - BERTONA - ROYBON - TODESCHINI - IDELON - THERON - NAVARRO
JANON - BOULAÏD - VEUTHAY - PEREZ GIRALDEZ - PERRIOLAT.

Procurations :

Mme WILT donne procuration à Mme DONNET
M. FENOLI donne procuration à Mme PONZONI
M. SPOSITO donne procuration à Mme TODESCHINI
M. LITAUD donne procuration à M. ROYBON
M. RAZAFINJATOVO donne procuration à M. IDELON
Mme SOLEILHAC donne procuration à M CORONINI

Absents :

MMS. DE LOS RIOS – CANFORA - BLOUZARD

Monsieur Alexandre Ecosse a été désigné secrétaire de séance

Il est demandé au Conseil municipal,

- Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du **budget annexe gendarmerie**
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- Constatant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 827 412,77€
- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats au budget primitif 2025 ainsi qu'il suit :

Acte publié et certifié
exécutoire le
08 AVR. 2025

CFU 2024 budget annexe gendarmerie – voté le 1er avril 2025

DETERMINATION DU RÉSULTAT DÉFINITIF 2024 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	1 155 665.71€
Dépenses de fonctionnement	356 672.93€
Résultat de l'exercice 2024	798 992.78€
Résultat de fonctionnement reporté	28 419.99€
Résultat de fonctionnement à affecter	+822 412.77€

DETERMINATION DU RÉSULTAT DÉFINITIF 2024 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	17 930.77€
Dépenses d'investissement	110 653.44€
Résultat de l'exercice 2024	-92 722.67€
Résultat d'investissement reporté	+44 224.61€
Solde d'exécution de la section d'investissement	-48 498.06€

ETAT DES RESTES A RÉALISER au 31 décembre 2024

Restes à réaliser recettes	0.00€
Restes à réaliser dépenses	0.00€
Solde des restes à réaliser – besoin de financement	0.00€

Besoin de financement de la section d'investissement	0.00€
---	--------------

AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT au BP 2025

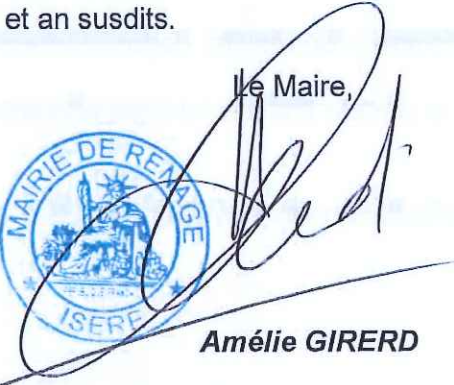
Résultat de fonctionnement à affecter	822 412.77€
Affectation au compte R1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	48 498.06€
Affectation au compte R002 – résultat de fonctionnement reporté	778 914.71€

Suite à la réintégration du budget annexe gendarmerie par délibération n°2024-12-01 en date du 17 décembre 2024, les résultats seront intégrés selon la reprise ci-dessus au budget général.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'ADOPTER** la reprise des résultats du budget général ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Maire,

Amélie GIRERD

- Transmis au représentant de l'Etat le : 8 avril 2025
- Publié le : 8 avril 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois
38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 24
Dont procurations : 6

OBJET : Vote du budget primitif 2025 et fongibilité des crédits en M57.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage, dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 mars 2025

Présents (es) : MMS. GIRERD - CORONINI - BASSEY - DONNET - PONZONI - ECOSSE SEGUI - BERTONA - ROYBON - TODESCHINI - IDELON - THERON - NAVARRO JANON - BOULAÏD - VEUTHAY- PEREZ GIRALDEZ - PERRIOLAT.

Procurations :

Mme WILT donne procuration à Mme DONNET
M. FENOLI donne procuration à Mme PONZONI
M. SPOSITO donne procuration à Mme TODESCHINI
M. LITAUD donne procuration à M. ROYBON
M. RAZAFINJATOVO donne procuration à M. IDELON
Mme SOLEILHAC donne procuration à M CORONINI

Absents :

MMS. DE LOS RIOS – CANFORA - BLOUZARD

Monsieur Alexandre Ecosse a été désigné secrétaire de séance

Vu l'article L5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2321-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2023-09-07 du 26 septembre 2023 du Conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Madame le Maire expose à l'assemblée que, comme chaque année, il convient de voter le budget pour l'année en cours. Le budget 2025, qualifié de responsable et ambitieux, tient compte des réalités économiques et des perspectives de dépenses.

Durant cet exercice, il est proposé d'autoriser Madame le Maire, Amélie Girerd, à procéder, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Le projet du budget primitif 2025 élaboré par Madame le Maire est soumis au Conseil municipal pour examen et vote.

Depuis le 1^{er} janvier 2024 les communes de plus de 3 500 habitants présentent le budget par nature dans le cadre du nouveau plan comptable M57 auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle croisée à caractère informatif.

Acte publié et certifié exécutoire le

Par ailleurs, le Conseil municipal a procédé à l'affectation du résultat constaté au compte financier unique 2024 du budget général et au compte financier unique 2024 du budget annexe gendarmerie comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 DU BUDGET GÉNÉRAL

Excédent de fonctionnement constaté :	636 539,01€
	91 436,52€ affectés au compte 1068
	545 102,49€ repris au compte 002
Déficit d'investissement :	- 91 436,52€

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 DU BUDGET GENDARMERIE

Excédent de fonctionnement constaté :	827 412,77€
	48 498,06€ affectés au compte 1068
	778 914,71€ repris au compte 002
Déficit d'investissement :	- 48 498,06€

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 CUMULÉS

Excédent de fonctionnement constaté :	1 463 951,78€
	139 934,58€ affectés au compte 1068
	1 324 017,20€ repris au compte 002
Déficit d'investissement :	- 139 934,58€

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Vue d'ensemble

	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 506 800.00
012	Charges de personnel	1 930 800.00
014	Atténuations de produits	13 000.00
023	Virement à la section d'investissement	345 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	211 000.00
65	Autres charges de gestion courante	417 560.00
66	Charges financières	45 440.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	10 000.00
TOTAL Dépenses de fonctionnement		4 481 600.00
002	Excédents Antérieurs Reportés	1 324 017.20
013	Atténuation de charges	1 137.80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000.00
70	Produits des domaines & ventes directes	279 950.00
73	Impôts et taxes	1 337 395.00
731	Fiscalité locale	1 718 110.00
74	Dotations & participations	361 450.00
75	Autres produits de gestion courante	341 630.00
76	Produits financiers	10.00
77	Produits spécifiques	0.00
TOTAL Recettes de fonctionnement		5 370 700.00

SECTION D'INVESTISSEMENT – Vue d'ensemble

Chapitre	Libellé	Restes à Réaliser 2024 (1)	Budget Primitif 2025 (2)	TOTAL BP2025 (1)+(2)
001	Résultat antérieur reporté		139 934.58	139 934.58
040	Transferts de section à section		7 000.00	7 000.00
041	Opérations patrimoniales		50 000.00	50 000.00
10	Dotations fonds divers et réserves		4 500.00	4 500.00
16	Remboursement d'emprunt		345 000.00	345 000.00
20	Immobilisations incorporelles		0.00	0.00
204	Subventions versées	8 411.16	37 000.00	45 411.16
21	Immobilisations corporelles	7 419.99	622 097.00	629 516.99
23	Immobilisations en cours	112 601.97	246 900.00	359 501.97
TOTAL Dépenses d'investissement		128 433.12	1 452 431.58	1 580 864.70
001	Résultat antérieur reporté			
021	Virement de la section de fonctionnement		345 000.00	345 000.00
040	Transferts de section à section		211 000.00	211 000.00
041	Opérations patrimoniales		50 000.00	50 000.00
10	Dotations fonds divers et réserves dont 1068 - affectation du résultat : 139 934,58€		452 768.70	452 768.70
13	Subventions	418 296.00	103 800.00	522 096.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00
TOTAL Recettes d'investissement		418 296.00	1 162 568.70	1 580 864.70

Détail des dépenses des opérations d'investissement : (RAR2024 + BP2025)	1 580 864.70
Equipements - Matériel - Mobilier (opération 215)	19 379.99
Bâtiments + Terrains + Espaces Verts (opération 217)	347 297.00
Voirie + Éclairage public + Illuminations (opération 218)	442 198.38
Projet Cœur de ville (opération 224)	76 700.00
Accessibilité des espaces publics (opération 227)	40 500.00
Gendarmerie (opération 232)	88 400.00
Faller (opération 228)	17 954.75
OPFI Opérations financières	548 434.58

Suite à la réintégration du budget annexe gendarmerie dans le budget général, le budget primitif 2025 sera voté en excédent en section de fonctionnement suite à la reprise des provisions. Le budget peut se présenter en suréquilibre dans certaines conditions. Ainsi la section de fonctionnement peut présenter un excédent à la condition qu'il trouve son origine dans la reprise des résultats de l'année n-1 tels qu'arrêtés par le CFU. Pour 2024, les résultats cumulés des budgets général et annexe gendarmerie représentent un excédent de 1 463 951,78€. Les résultats de fonctionnement ont été affectées à hauteur de 139 934,58€ en investissement pour financer les déficits et à hauteur de 1 324 017,20€ en fonctionnement en reprise d'excédent antérieur. Le budget primitif 2025 sera voté en suréquilibre à hauteur de 889 100,00€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2025
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Maire,



Amélie GIRERD

- Transmis au représentant de l'Etat le : 8 avril 2025
- Publié le : 8 avril 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois
38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

Dont procurations : 6

OBJET : Création de deux emplois non permanents au titre d'activité accessoire pour le recrutement de Maîtres-nageurs sauveteurs.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage, dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 mars 2025

Présents (es) : MMS. GIRERD - CORONINI - BASSEY - DONNET - PONZONI - ECOSSE
SEGUI - BERTONA - ROYBON - TODESCHINI - IDELON - THERON - NAVARRO
JANON - BOULAÏD - VEUTHAY- PEREZ GIRALDEZ - PERRIOLAT.

Procurations :

Mme WILT donne procuration à Mme DONNET

M. FENOLI donne procuration à Mme PONZONI

M. SPOSITO donne procuration à Mme TODESCHINI

M. LITAUD donne procuration à M. ROYBON

M. RAZAFINJATOVO donne procuration à M. IDELON

Mme SOLEILHAC donne procuration à M CORONINI

Absents :

MMS. DE LOS RIOS – CANFORA - BLOUZARD

Monsieur Alexandre Ecosse a été désigné secrétaire de séance

Madame le Maire rappelle que la commune doit recruter chaque été des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (MNS) pour assurer la surveillance de la piscine pendant les mois de juin – juillet et août.

Les MNS recrutés peuvent être des agents de la fonction publique. Ce statut implique la mise en œuvre d'un dispositif particulier en termes de gestion de ressources humaines. Il convient donc de créer des emplois au titre d'une activité accessoire.

Pour rappel, l'activité accessoire est une activité limitée dans le temps, occasionnelle, périodique et ne pouvant pourvoir un emploi permanent, même à temps non complet quelle que soit la quotité de travail.

Acte publié et certifié
exécutoire le

08 AVR. 2025

Vu le Code général de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique et notamment son article 11 qui liste les activités exercées à titre accessoire susceptibles d'être autorisées,
Vu l'arrêté du 4 février 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,
Vu la circulaire FP n° 2157 du 11 mars 2008 relative au cumul d'activités et portant application de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée, notamment son article 25, et du décret n° 2007-648 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'État,

Considérant la nécessité de recruter des Maitres-nageurs sauveteurs pour la surveillance de la piscine municipale chaque été,

Considérant que les personnes pressenties actuellement pour exercer cette mission sont ou pourront être des agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale et, qu'à ce titre, elles ne peuvent être recrutées que dans le cadre d'une activité accessoire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **DE CRÉER** deux emplois non permanents au titre d'une activité accessoire pour le recrutement de Maitres-nageurs sauveteurs,
- **DE DIRE QUE** les agents exerçant cette activité accessoire seront rémunérés sur la base d'une indemnité forfaitaire de 17.49 € brute de l'heure. Les heures effectuées le dimanche seront rémunérées au taux de 29.03 €,
- **DE PRÉCISER QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025,
- **D'AUTORISER** Madame le maire à recruter des agents pour pourvoir ces emplois et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Amélie GIRERD

- Transmis au représentant de l'Etat le : 8 avril 2025
- Publié le : 8 avril 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois
38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

Dont procurations : 6

OBJET : Recrutement de personnels saisonniers pour l'été 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage,
Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 mars 2025

Présents (es) : MMS. GIRERD - CORONINI - BASSEY - DONNET - PONZONI - ECOSSE
SEGUI - BERTONA - ROYBON - TODESCHINI - IDELON - THERON - NAVARRO
JANON - BOULAÏD - VEUTHAY- PEREZ GIRALDEZ - PERRIOLAT.

Procurations :

Mme WILT donne procuration à Mme DONNET
M. FENOLI donne procuration à Mme PONZONI
M. SPOSITO donne procuration à Mme TODESCHINI
M. LITAUD donne procuration à M. ROYBON
M. RAZAFINJATOVO donne procuration à M. IDELON
Mme SOLEILHAC donne procuration à M CORONINI

Absents :

MMS. DE LOS RIOS – CANFORA - BLOUZARD

Monsieur Alexandre Ecosse a été désigné secrétaire de séance

Madame le Maire, Amélie Girerd rappelle à l'assemblée la nécessité de recruter du personnel saisonnier afin d'assurer la continuité des services en remplaçant le personnel permanent durant les congés d'été ainsi que de pourvoir aux emplois des activités saisonnières.

Les besoins prévisionnels s'établissent comme suit :

Piscine municipale :

- Caissiers/caissières et aides aux paniers : 15 agents, soit 7.8 équivalents temps plein (ETP) IB367/IM366.
- 5 MNS, soit 4.80 ETP. La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes au grade d'éducateur des APS principal 2^{ème} classe, et variera selon les fonctions, diplômes et expériences professionnelles des candidats retenus.

Acte publié et certifié
exécutoire le

0 8 AVR. 2025

- 2 BNSSA. Soit 1.61 ETP. La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes au grade d'éducateur des APS, et variera selon les fonctions, diplômes et expériences professionnelles des candidats retenus.

Considérant la nécessité de garantir la continuité des services durant les congés du personnel permanent,

Considérant la nécessité de pourvoir aux activités saisonnières,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder aux recrutements et à signer les arrêtés correspondants,
- **DE PRÉCISER** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Amélie GIRERD

- Transmis au représentant de l'Etat le : 8 avril 2025
- Publié le : 8 avril 2025



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois
38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

Dont procurations : 6

OBJET : Subvention une athlète - Mondiaux féminins de Futsal
Gendarmerie

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage,
Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 mars 2025

Présents (es) : MMS. GIRERD - CORONINI - BASSEY - DONNET - PONZONI – ECOSSE
SEGUI - BERTONA - ROYBON - TODESCHINI - IDELON - THERON - NAVARRO
JANON - BOULAÏD - VEUTHAY- PEREZ GIRALDEZ - PERRIOLAT.

Procurations :

Mme WILT donne procuration à Mme DONNET

M. FENOLI donne procuration à Mme PONZONI

M. SPOSITO donne procuration à Mme TODESCHINI

M. LITAUD donne procuration à M. ROYBON

M. RAZAFINJATOVO donne procuration à M. IDELON

Mme SOLEILHAC donne procuration à M CORONINI

Absents :

MMS. DE LOS RIOS – CANFORA - BLOUZARD

Monsieur Alexandre Ecosse a été désigné secrétaire de séance

Madame le Maire, Amélie Girerd informe l'assemblée que la commune a été sollicitée par la gendarmerie nationale pour accompagner financièrement une jeune gendarme, la Maréchale des Logis-Chef Julie Benbaum, de la COB de Saint-Etienne de Saint-Geoirs, elle-même rattachée à la compagnie de Saint-Marcellin, dont dépend la COB de Renage.

Cette militaire, athlète de haut niveau, est capitaine de l'Equipe de France féminine gendarmerie de futsal qui détient aujourd'hui le titre de Championne du monde. Ce titre est remis en jeu aux prochains championnats du monde qui se déroulent à Majorque.

Toutefois, les athlètes sont dans l'obligation de payer sur leurs propres deniers l'acheminement sur place ainsi que l'hébergement.

La commune de Renage a toujours considéré le sport comme un garant de lien social. C'est ainsi que la commune, en partenariat avec la gendarmerie de Renage, organise une fois par trimestre un tournoi qui voit s'opposer une équipe formée d'élus et d'agents de la ville, une équipe de gendarmes et une équipe de jeunes de la commune ; le tout se terminant par un repas partagé dans la convivialité.

Ces rencontres contribuent grandement au bien vivre ensemble et permettent de tisser des liens sur et en dehors du terrain. Chacun en sort gagnant.

Acte publié et certifié
exécutoire le

08 AVR. 2025

Pour chaque don octroyé par la commune, dans l'esprit du programme « initiative jeunes », les personnes bénéficiant d'un accompagnement s'engagent à effectuer en retour une action pour la ville.

Dans ce cas précis, il est proposé que Mme Benbaum intervienne sous une forme encore à déterminer auprès des jeunes pratiquants du futsal sur la commune, qu'ils s'agisse des enfants, qui exercent ce sport en entraînements et en tournois ou auprès des équipes de jeunes plus aguerris.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'ALLOUER** une subvention de 150€ à Mme Benbaum ;
- **DE DIRE** que la dépense ainsi occasionnée sera réglée à partir du crédit ouvert au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Maire,



Amélie GIRERD
Amélie GIRERD

- Transmis au représentant de l'Etat le : 8 avril 2025

- Publié le : 8 avril 2025



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois
38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

Dont procurations : 6

OBJET : Subvention une association – Amicale des Sapeurs-Pompiers de Parménie

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage,
Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 mars 2025

Présents (es) : MMS. GIRERD - CORONINI - BASSEY - DONNET - PONZONI – ECOSSE
SEGUI - BERTONA - ROYBON - TODESCHINI - IDELON - THERON - NAVARRO
JANON - BOULAÏD - VEUTHAY- PEREZ GIRALDEZ - PERRIOLAT.

Procurations :

Mme WILT donne procuration à Mme DONNET
M. FENOLI donne procuration à Mme PONZONI
M. SPOSITO donne procuration à Mme TODESCHINI
M. LITAUD donne procuration à M. ROYBON
M. RAZAFINJATOVO donne procuration à M. IDELON
Mme SOLEILHAC donne procuration à M CORONINI

Absents :

MMS. DE LOS RIOS – CANFORA - BLOUZARD

Monsieur Alexandre Ecosse a été désigné secrétaire de séance

Madame le Maire, Amélie Girerd informe l'assemblée que la commune a été sollicitée par la Présidente de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Parménie pour le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre des activités de sensibilisation aux premiers secours qu'elle propose.

Cette association œuvre pour le bien public, notamment en organisant une journée porte ouverte durant laquelle, les participants seront sensibilisés aux gestes de premiers secours au travers de jeux, de démonstrations et d'ateliers. Cette journée permet également de proposer aux participants une meilleure connaissance de la caserne, ainsi que des pompiers qui veillent sur les habitants et de rendre attractive leur mission pour pouvoir susciter de nouvelles vocations en matière de volontariat. Ces sapeurs-pompiers volontaires, une fois de plus, montrent leur engagement auquel la commune est sensible.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'ALLOUER** une subvention de 500€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Parménie.
- **DE DIRE** que la dépense ainsi occasionnée sera réglée à partir du crédit ouvert au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

- Transmis au représentant de l'Etat le : 8 avril 2025

- Publié le : 8 avril 2025



Acte publié et certifié
exécutoire le
8 AVR. 2025
Le Maire,
Amélie GIRERD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni le 08/04/2025 à 18h00, sous la présidence de M. le Maire, M. [Nom].
Le conseil municipal a délibéré sur les propositions de M. [Nom] et a adopté les décisions suivantes :

1. Le conseil municipal a approuvé le budget primitif de l'année 2025.

ARTICLE 10 - DÉCISIONS

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

Le conseil municipal a approuvé le budget primitif de l'année 2025, tel qu'il est présenté en annexe au présent rapport.

Le conseil municipal a également approuvé le budget primitif de l'année 2025, tel qu'il est présenté en annexe au présent rapport.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

Le conseil municipal a approuvé le budget primitif de l'année 2025.

Le conseil municipal a également approuvé le budget primitif de l'année 2025, tel qu'il est présenté en annexe au présent rapport.

Le conseil municipal a également approuvé le budget primitif de l'année 2025, tel qu'il est présenté en annexe au présent rapport.

Le conseil municipal a approuvé le budget primitif de l'année 2025.

Le conseil municipal a également approuvé le budget primitif de l'année 2025, tel qu'il est présenté en annexe au présent rapport.

Le conseil municipal a également approuvé le budget primitif de l'année 2025, tel qu'il est présenté en annexe au présent rapport.

Acte public et certifié
en copie
le 08/04/2025

